

# ELEMENTS TECHNIQUES

## zone A (REVEL) + zone B (TOURDAN)

La Commune de Revel-Tourdan a mis en place en 2007 une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)**, afin de préserver le patrimoine existant et d'encadrer les développements futurs.

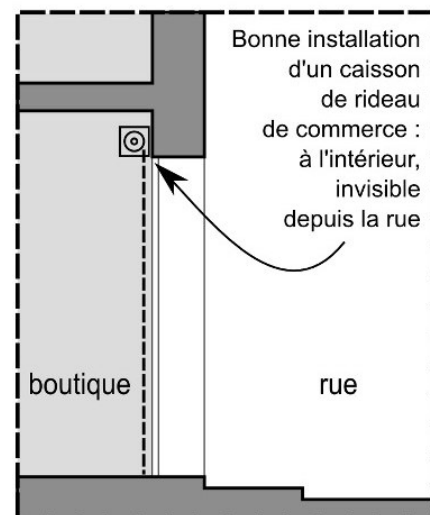
Ces fiches prescriptives, conformes au règlement de la ZPPAUP, sont conçues comme des outils pratiques pour vous guider dans vos projets de construction ou de restauration. Demandez les en Mairie.

Cette fiche correspond aux compléments ZPPAUP dans le PLU (III-1).

### RIDEAUX DE COMMERCES ET ACTIVITES

Rideaux de protection métalliques :

- le caisson devra être posé en intérieur non visible depuis l'espace public,
- le rideau sera positionné à l'intérieur du commerce, derrière la vitrine,
- en cas d'obligation de laisser le tablier du rideau en extérieur, prévoir des lames perforées ou des lames laquées de couleur foncée (vert foncé, gris, bordeaux, marron... en harmonie avec la façade).
- les rideaux galvanisés (pleins ou à croisillons) ne sont pas autorisés à l'extérieur de la vitrine.



### ISOLATION EXTERIEURE

- Les procédés d'isolation extérieure rapportés sur des maçonneries anciennes (antérieures à 1940) ne sont pas autorisés.

### MISE EN PEINTURE DE MENUISERIES BOIS

Les menuiseries en bois peuvent éventuellement être peintes, dans des teintes neutres locales : gris, gris légèrement coloré, mastic, bordeaux, marron, vert foncé (complète les articles A11.3, 5, 10 et 11 de la ZPPAUP).

**Le blanc et les teintes vives sont interdits.**

Les vernis et lasures ton bois sont déconseillés.



Exemple de teinte possible

### ELEMENTS TECHNIQUES

- Les paraboles et antennes ne seront pas non visibles de l'espace public. S'il n'y a aucune solution et que l'élément est visible, le modèle retenu devra s'intégrer au support, façade ou toiture (prévoir une parabole teintée de la teinte du support ou perforée.....)

- Les éoliennes ne sont pas autorisées

- Les climatiseurs sont interdits sur les toitures et les murs de façades visibles de l'espace public. Pour les commerces, ils peuvent être intégrés dans la vitrine, mais dissimulés derrière des ventelles.

Les climatiseurs peuvent être placés derrière des panneaux ajourés.

- Les sorties de ventouses des chaudières ne seront pas visibles depuis l'espace public.

- Les boîtes aux lettres et compteurs divers (eau, électricité, gaz...), seront encastrés dans les murs et protégés à l'aide de volets bois.



les climatiseurs ne doivent pas être visibles de l'espace public.



sortie de chaudière : ne doit pas être visible de l'espace public.

exemple de camouflage esthétique d'un compteur

